

REGLEMENT «ULTRA DU PAS DU DIABLE » (120 KM – 6500D+)

Formule Wildinism



ADOPTEZ LE WILDINISM, POUR UN SPORT SANS ARTIFICE

Quest-ce que le WILDINISM ?

Le projet Wildinism a pour ambition de sensibiliser les différents acteurs des sports outdoor à **une pratique plus responsable, autonome et durable**. Cette humble "flèche" est lancée par l'association Robin des Montagnes qui a notamment identifié **7 Steps To Nature**, des recommandations simples pour réduire l'impact environnemental global de nos pratiques parfois "consomméristes", mais le cœur de leur démarche réside dans la promotion du sport à l'état sauvage.

Assistance "formule 1", multiplication des ravitaillements, balisage "autoroutiers"... Tout ce qui est mis en place pour aller plus vite ou rendre plus confortable nos "exploits" n'est-il pas un contresens au besoin initial d'aventure que nous venons chercher en pleine nature ?

<http://www.wildinism.com>

L'association Roc de la Lune Sports Nature fait un 1er

« Pas pour la Nature »

en vous proposant un **Ultra du Pas du Diable** plus responsable,

sans assistance et sans ravitaillement.

L'organisation ne mettra à disposition des concurrents engagés sur cette formule que des ravitaillements liquides. Les concurrents devront gérer eux même leur ravitaillement en solides et auront la possibilité de se ravitailler dans les commerces des villages traversés.

ORGANISATION

Association Roc de la Lune Sports Nature

EPREUVE Ultra du Pas du Diable – 120 km: ouvert aux plus de 20 ans
Formule Wildinism : sans assistance et sans ravitaillement solide proposé par
L'organisation.

TARIFS 80€ jusqu'au 31/01 - 100€ après le 31/01
Repas d'après course : 12€

ATTENTION !! Aucun repas ne sera délivré au-delà du 31 mars

INSCRIPTION Inscription en ligne : www.trailrocdelalune.fr via TIMING ZONE
FERMETURE DES INSCRIPTIONS LE 31 MARS MINUIT
Pas d'inscriptions papiers.

TIMING ZONE – 62 Chemin des Gipières – 06370 MOUANS-SARTOUX
Email : manuvignes@timingzone.com
Possibilité de vérifier votre inscription sur le site internet.
(500 inscriptions maximum)

RETRAIT DOSSARDS SALLE DES FETES – ALZON (GARD)
+ Le vendredi 15 avril de 14h00 à 21h00 au Stade
CONTROLE SACS **Pièce d'identité obligatoire**

MATERIEL - Eco-tasse
- réserve alimentaire en auto suffisance
OBLIGATOIRE - réserve d'eau (1l minimum)
- couverture de survie (2m x 1m)
- téléphone portable avec le numéro du PC sécurisé
- frontale avec piles + piles de rechange
- bonnet
- gants
- veste de chaude
- sifflet
- strapp 1m

L'organisation met en garde contre les conditions météo difficiles qui peuvent être rencontrées

DEPART Samedi 16 avril à 00h00 de la salle des fêtes d'Alzon

ARRIVEE Salle des fêtes d'Alzon

ANNULATIONS L'annulation sera possible, après examen par le bureau, pour cause d'accident ou de maladie du participant (certificat médical obligatoire). Pour toute autre raison, merci de nous contacter.

REMBOURSEMENTS Après acceptation par le bureau directeur, un remboursement pourra être effectué :

- jusqu'au 28/02 remboursement à 100% sur certificat médical
- du 01/03 au 15/03 remboursement à 50 % sur certificat médical
- du 15/03 au 31/03 remboursement à 25 % sur certificat médical
- après le 31/03 aucun remboursement.

RAVITAILLEMENTS **EF** : eau froide / **EFC** : eau froide et chaude / **S** : solides / **BV** : bases de vie / **C** : Contrôle

BASES DE VIE

- Arrigas : EF
- Aumessas : EF
- Col du Minier : EF
- Valleraugue : EFC/ C
- Aigoual : EFC
- Camprieu : EFC / BV / C
- Trèves : EFC / C
- Dourbies : EFC / C
- Alzon : EFC + S / C

ASSISTANCE **Il est strictement** interdit de se faire assister et ravitailler par des personnes externes à la course.

Il n'y aura pas de sacs de délestage acheminés par l'organisation

BARRIERE HORAIRE 1^{ère} : Aumesssas - Samedi 3h30 (3h30 de course)
2^{ère} : Valleraugue – samedi 09h00 (09h00 de course)
3^{ème} : Camprieu - samedi 15h00 (15h00 de course)
4^{ème} : Trèves – samedi 19h30 (19h30 de course)
5^{ème} : Dourbies – dimanche 02h30 (26h30 de course)
6^{ème} : Alzon - dimanche 09h00 (33h00 de course)
33 heures de course maximum

ABANDONS et Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle

RAPATRIEMENTS Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son Dossard.

Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste.

L'abandon n'est autorisé que sur les points de ravitaillement solide.

ENVIRONNEMENT Les organisateurs travaillent en collaboration avec le Parc National des Cévennes pour vous permettre de découvrir des lieux extrêmement protégés . **Il est donc impératif**

de respecter l'Environnement, la Faune et la Flore au milieu desquels vous allez évoluer. Tout geste de non respect sera susceptible de disqualification (jet de déchets au sol, coupure de tracé etc...)

ECOLOGIE Dans un souci de démarche écologique, il sera demandé à chaque concurrent de se munir d'une Eco-tasse.

DISQUALIFICATION L'organisation se réserve le droit de disqualifier un concurrent pour tricherie, dopage, non respect des organisateurs, d'un autre concurrent, des bénévoles, du public, du règlement, des équipements ou de l'environnement et pour toute autre raison qui lui semblera susceptible d'être sanctionnée.

ANTI-DOPAGE Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle anti-dopage.
En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était coupable de dopage.

SECURITE il sera demandé à tous les coureurs une licence délivrée par la FFA, la FSCF, FSGT, UFOLEP, en cours de validité ou pour les non licenciés, un certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve.

Médecins – secouristes – protection civile – infirmières, seront présents sur la course.

Chaque concurrent doit porter assistance à toute personne en danger et prévenir les secours.

Un numéro de PC Course vous sera fourni et devra être enregistré dans votre téléphone.

Les accompagnateurs à pieds ou à vélo sur le parcours sont interdits.
Les bâtons sont autorisés.

Des contrôles de matériel obligatoire pourront être effectués sur le parcours et en cas de non présence de tout le matériel, le coureur pourra être disqualifié.

En cas d'intempéries les organisateurs peuvent vous contraindre à évoluer en groupe (ex : brouillard) et se réservent le droit de modifier les parcours, les barrières horaires ou même d'annuler l'épreuve.

L'organisation met en garde contre les conditions météo difficiles qui peuvent être rencontrées

- CLASSEMENT** Un classement spécifique pour l'UPDD formule Wildinism sera établi.
Il sera différent du classement de l'UPDD formule classique.
- RECOMPENSES** Lots pour les 5 premiers au scratch (Hommes et Femmes) Wildinism
Lots pour le premier de chaque catégorie (Homme et Femme) Wildinism
Pas de cumul des récompenses
Remise des récompenses : Dimanche 17 avril à partir de 11h30
- ASSURANCE** RESPONSABILITE CIVILE : les organisateurs sont couverts par les polices
souscrites à Suravenir Assurances et Groupama.
INDIVIDUELLE ACCIDENT : les licenciés bénéficient des garanties accordées
par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de
s'assurer individuellement.
- DROIT à L'IMAGE** Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image
durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de
l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son
image.

QUALIFICATIF POUR L'UTMB